

ANNONCE SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AU MASSIF DU SUD : UN PREMIER PAS VERS LES OBJECTIFS D'AIRES PROTÉGÉES DU GOUVERNEMENT SELON LE CRECA

Lévis, le 1^{er} septembre 2023 – Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) salue l'annonce faite par le gouvernement du Québec, le 30 août dernier, qui octroie une protection administrative additionnelle de 14 km² au Massif du Sud. Cette décision empêchera toute activité industrielle pouvant dégrader les milieux naturels jusqu'à la mise en réserve du territoire. De plus, l'organisme demandera de participer au comité qui aura le mandat de convenir des objectifs de conservation propres au territoire du Massif du Sud, et qui doit être mis sur pied prochainement.

Lors de cette annonce, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charrette, soulignait que la création d'aires protégées est l'un des meilleurs outils pour protéger les nombreuses espèces qui vivent sur notre territoire : « Considérant l'engagement du gouvernement du Québec de renforcer la protection du territoire, la présence de plus de 200 espèces animales au Massif du Sud, ainsi que la carence en aires protégées en Chaudière-Appalaches qui n'a que 2 % de son territoire terrestre protégé, nous sommes confiants que le processus annoncé nous mènera vers une intention de mise en réserve en bonne et due forme », a expliqué Mme Josée Breton, directrice générale du CRECA.

Le CRECA pourrait apporter une contribution essentielle au futur comité dans l'évaluation des objectifs de conservation, puisqu'il suit le dossier de la protection de la biodiversité du Massif du Sud depuis plus d'une décennie. Par exemple, le consensus régional qui avait émergé des consultations de 2012 proposait un ajout, non pas de 14 km², mais de 15,5 km² d'aires protégées au Massif du Sud. Une différence de 1,5 km² peut paraître peu significative, mais il faut tenir compte que le secteur qui n'apparaît pas dans l'annonce de cette semaine couvre une partie de l'habitat de la grive de Bicknell, une espèce reconnue comme vulnérable au Québec.

Enfin, l'organisme tient des consultations régionales portant sur ce sujet depuis plus d'un an, et celles-ci laissaient entrevoir la possibilité d'inclure jusqu'à 6 km² de plus que ce qui est prévu : « L'annonce du gouvernement est un pas dans la bonne direction, mais il en reste plusieurs à faire pour que les décisions tiennent compte des attentes d'un grand nombre d'acteurs du milieu. Le CRECA va poursuivre son travail de collaboration afin de faire en sorte qu'une aire protégée voit le jour au Massif du Sud », a conclu Mme Breton.

Enfin, le gouvernement du Québec a comme objectif d'atteindre 30 % de protection de son territoire, conformément aux cibles établies à l'horizon 2030 par le cadre mondial de la biodiversité.

Pour une demande d'entrevue :
François Lapointe
Coordonnateur des communications pour le CRECA
418 941-2550 / francois.lapointe@creca.qc.ca



Massif du Sud

À propos du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Depuis 1991, le CRECA est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise en environnement en Chaudière-Appalaches. Le CRECA fait partie du réseau national des conseils régionaux en environnement. Pour en savoir en plus : www.creca.qc.ca

Sources :

<https://www.lelezard.com/communiqué-21041279.html#:~:text=QU%C3%89BEC%2C%20le%2030%20ao%C3%BBt%202023,Laurent%20et%20de%20la%20Chaudi%C3%A8re%2D>
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/grive-bicknell-2020.html>